



Acaht d'une voiture chez un particulier, en panne après 12 jours

Par **steffany_old**, le 17/12/2007 à 19:08

bonjour, j'ai acheté une voiture il y a 12 jours chez un particulier, qui m'a certifié oralement que la voiture était en parfait état!

Après avoir fait ma carte grise et pris une assurance, je n'est pu roulée qu'avec que pendant 3 jours, puisque en effet cette dernière est tombée en panne.

Le garagiste viens de me confirmer qu'il s'agit du joint de culasse!

est-ce-que je peux me retourner contre le propriétaire. peut etre une action en vice caché? puisque je n'est pu rouler qu'avec que pendant 3 jours avant la panne?

Par **jeetendra**, le 17/12/2007 à 19:40

bonsoir, il est en tant que vendeur garant des vices caches c'est à dire non visible à l'oeil nu article 1641 du code civil et c'est à vous d'apporter la preuve du vice caché en l'occurence la defaillance du joint de culasse.

Si il a vendu sa voiture en connaissant le vice caché c'est plus grave? ce sera un dol ou tromperie, voire de l'escroquerie, dans tous les cas il doit soit reprendre sa voiture et vous rembourser vos sous carte grise compris, soit en diminuer le prix vu le prejudice que vous subissez, cordialement